

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
3 AVRIL 2025



Date de la convocation : 28/03/2025

Date d'affichage : 28/03/2025

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 26

Représentés régulièrement convoqués : 6

Absents : 1

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Christine LEROY, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERGES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Lionel ANSELMO, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

M Hervé ADEUX pouvoir à M Basile BERNARD, Mme Hélène SOLER pouvoir à Mme Marie MABILLE, Mme Karen YVAN pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, M Jean-Marie LÉGUILLON pouvoir à M Michel PHILIPPE, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à Mme Patricia RENAULT, M Gildas QUÉRÉ pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle SAINT BONNET

**10 - OBJET : URBANISME - JURIDIQUE - CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE EN DROIT DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Michel PHILIPPE au nom du Conseil de la Municipalité

2025\_017

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission concernée,

Considérant les besoins ponctuels de la Ville de Bois-Guillaume en matière d'assistance juridique dans le domaine du droit de l'urbanisme,

Considérant qu'il s'agit d'une discipline exigeante et changeante,

Considérant le projet de convention d'assistance juridique annexé,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025  
DELIBERATION N°2025\_017

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 076-217601087-20250403-2025\_017-DE



Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'assistance juridique sous forme d'abonnement annuel annexée à la présente délibération.

-----  
1 absent : Philippe COUVREUR

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

**Théo PEREZ**

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*